

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 26 MAI 2023

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 22 mai 2023

Date de publication : 6 juin 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six mai à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Fabrice THERVILLE, Loïc COLTEL, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL.

Excusé(es) : M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Willy BONFY, Mme Sonia BLONDEAU, M. Benoît MEILHAC.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie Claude POTTIER.

Objet : 2023/2605/039 – *Attribution du marché de travaux de voirie de l'année 2023.*

Le Maire rappelle au Conseil municipal le programme de travaux de voirie prévu au titre de l'année 2023. Ils visent à créer et entretenir les voiries communales.

Monsieur le Maire poursuit en informant l'Assemblée que la consultation a fait l'objet d'une publication dans le Journal de Saône-&-Loire et sur la plateforme de dématérialisation « KLEKOON ». A l'issue de la date de remise des offres fixée au 5 mai 2023, la commission d'ouverture des plis a procédé à l'examen des offres. Il a été dénombré les offres suivantes :

<i>Intitulé du lot</i>	<i>Nb offres reçues</i>
Création et réfection de voiries	6

Le Maire donne lecture des offres des candidats et, en application des critères de choix des offres, le Maire propose à l'assemblée de retenir l'entreprise suivante, qui a satisfait aux critères de la consultation :

<i>Entreprises retenues</i>	<i>Montant retenu en H.T.</i>
Colas France	65 682.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'offre, de l'entreprise Colas France pour un montant total de 65 682.00 € HT, soit 78 818.40 € TTC ;

- autorise le Maire à signer et à notifier le marché avec l'entreprise retenue ainsi que l'ordre de service et tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération ;

- autorise le Maire à signer les demandes de subventions, les pièces du dossier et de solliciter toutes subventions auprès des partenaires publics, au taux maximum mobilisable ;

- rappelle que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2023 à l'article 2151, opération 191.

Pour :

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le 30 mai 2023,

Le Maire, Robert LUQUET

